



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 814-24

**À TOUS LES ÉLECTEURS DE LA VILLE DE SHANNON**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le **13 mai 2024** a adopté par résolution le projet de Règlement suivant :

**814-24 Projet de Règlement relatif à la division du territoire de la Ville en six districts électoraux, abrogeant et remplaçant le règlement 643-20**

Ledit projet de règlement divise le territoire de la Ville en six districts électoraux, chacun représenté par un conseiller municipal, et délimite ces districts de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socio-économique.

Les districts électoraux se délimitent comme suit :

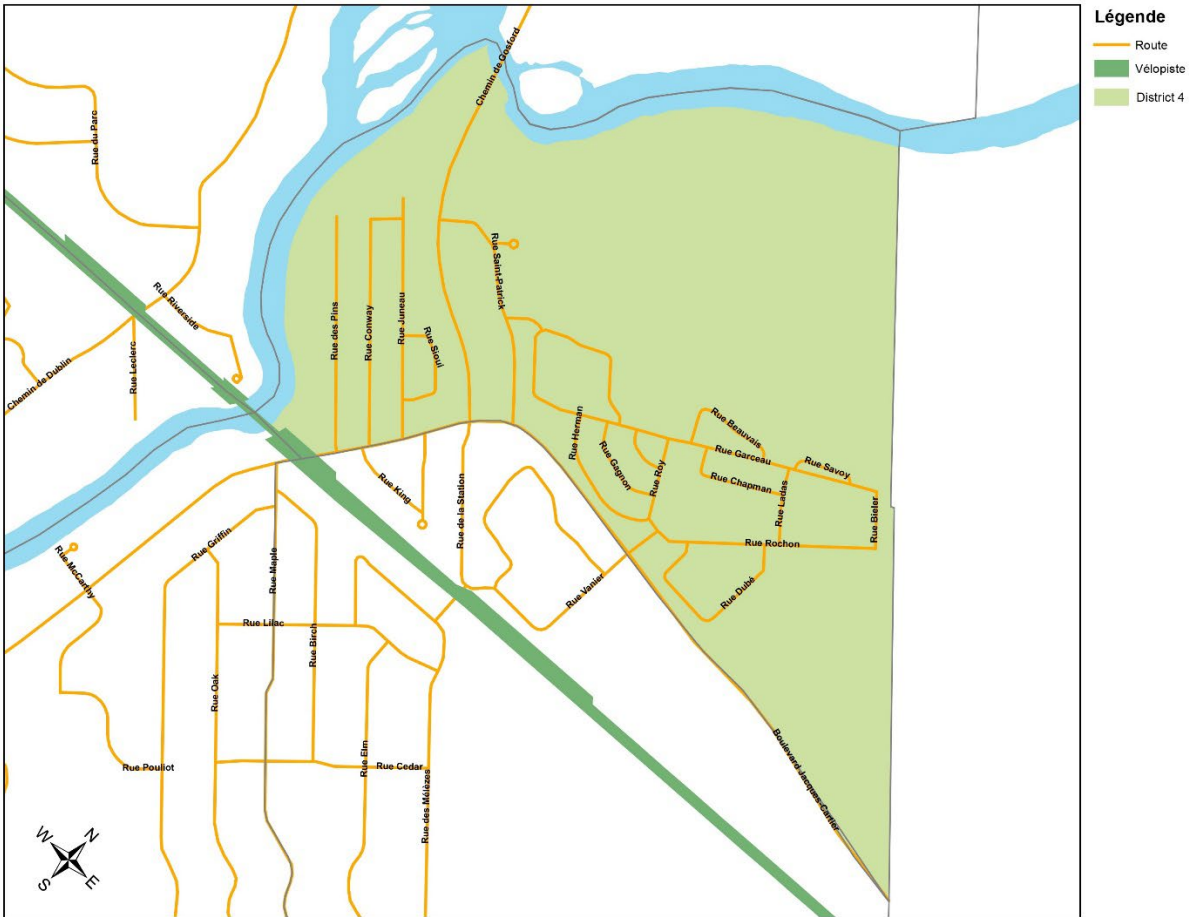
- Les limites des districts électoraux sont décrites en sens horaire.
- Les mots autoroute, rue, avenue, boulevard, chemin, montée, rang, pont, rivière, ruisseau et voie ferrée désignent la ligne médiane de ces éléments, sauf en cas de mention différente.
- Lorsque la limite d'un district électoral est la ligne arrière d'une voie de circulation, cette limite passe derrière les emplacements dont les adresses font face à la voie de circulation mentionnée. Le côté de cette voie est précisé par un point cardinal.

District électoral	Numéro 1	Nombre d'électeurs : 846
<p><u>Description :</u></p> <p>En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et du prolongement de la ligne arrière de la rue Barry (côté nord-ouest), ce prolongement et cette ligne arrière (côté nord-ouest), la ligne arrière du chemin de Gosford (côté sud-ouest), la ligne arrière du chemin de Wexford (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Mountain View (côté nord-est), le prolongement de cette ligne arrière, la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf, la limite municipale sud-ouest, nord-ouest et nord-est jusqu'au point de départ.</p>		



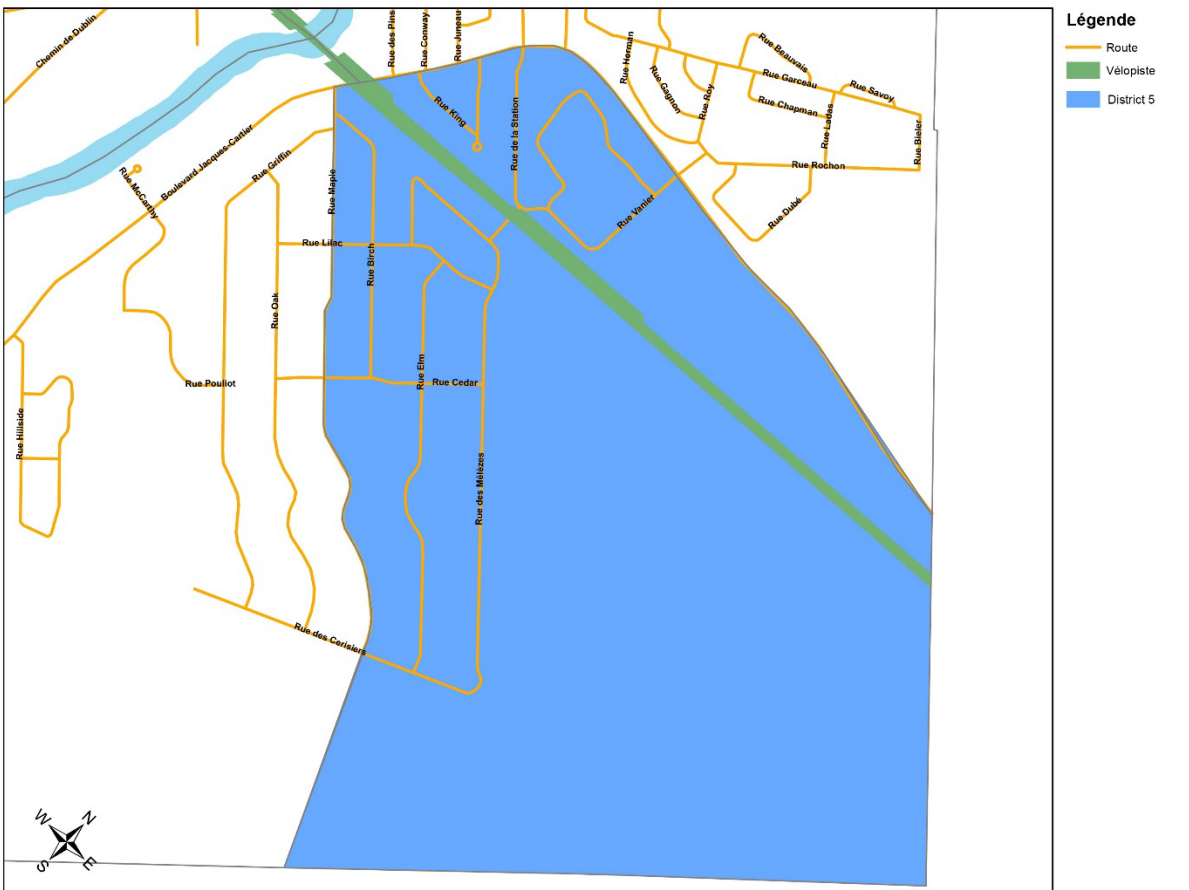
Description :

En partant d'un point situé à la rencontre la rivière Jacques-Cartier et de la limite municipale nord-est, cette limite municipale, la route de la Bravoure, le boulevard Jacques-Cartier, la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf et la rivière Jacques-Cartier jusqu'au point de départ.



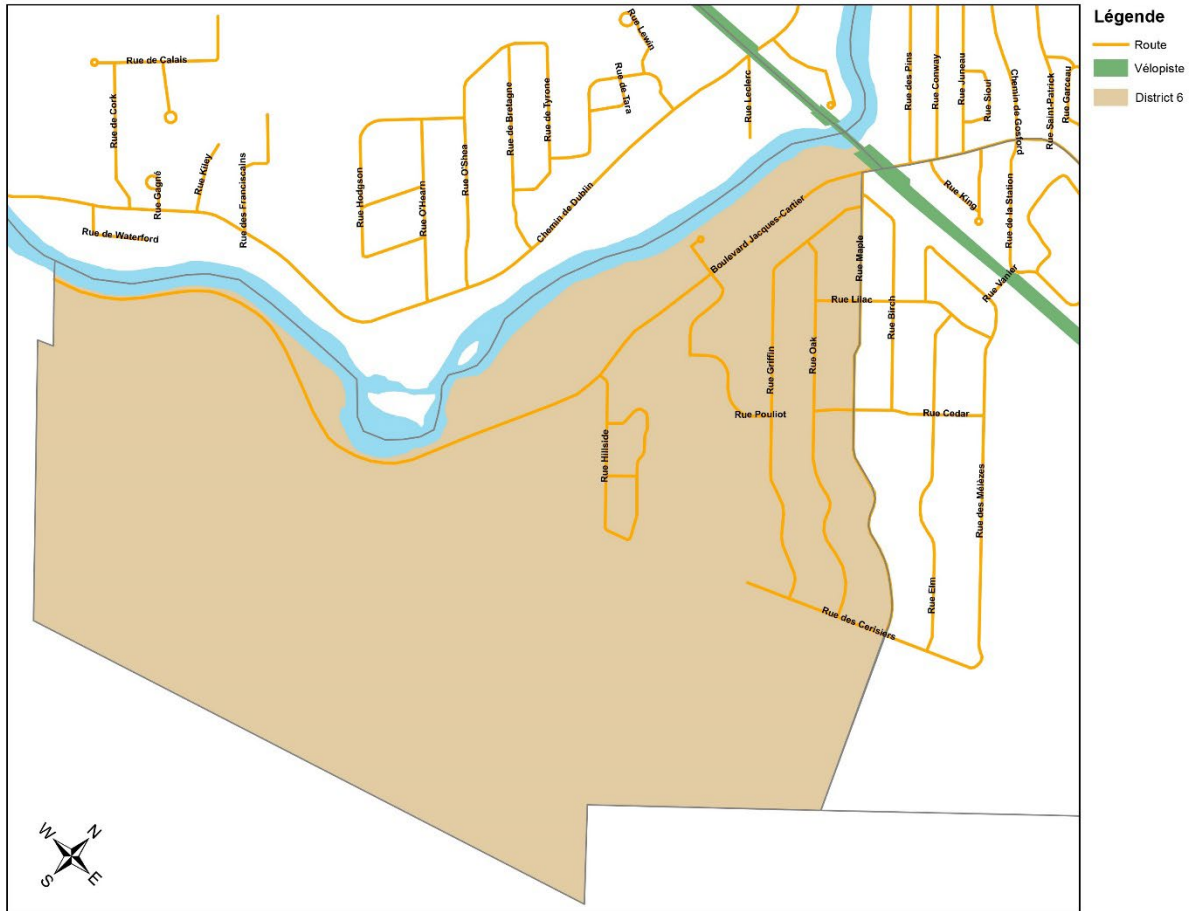
Description :

En partant d'un point situé à la rencontre de la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf et du boulevard Jacques-Cartier, ce boulevard, la route de la Bravoure, la limite municipale nord-est et sud-est, le prolongement de la rue Maple, cette rue et le boulevard Jacques-Cartier jusqu'au point de départ.



Description :

En partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Jacques-Cartier et de la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf, cette vélopiste, le boulevard Jacques-Cartier, la rue Maple, le prolongement de cette rue, la limite municipale sud-est et sud-ouest et la rivière Jacques-Cartier jusqu'au point de départ.



Le projet de Règlement peut être consulté sur le site internet à [www.shannon.ca](http://www.shannon.ca) ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50 rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

**AVIS** est également donné que tout électeur, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition au projet de règlement. Cette opposition doit être adressée comme suit :

Mélanie Poirier  
Greffière  
50, rue Saint-Patrick  
Shannon, Québec G3S 0A1

**AVIS** est de plus donné, conformément à l'article 18 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), que le Conseil tient une assemblée publique, afin d'entendre les personnes présentes sur le projet de règlement si le nombre d'oppositions dans le délai fixé est égal ou supérieur à 100 électeurs.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 15<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2024**

*Mélanie Poirier*

La greffière,  
Mélanie Poirier

